

Bonjour,

Rés'OGM Info vous propose pour ce trimestre de nombreux RDV en Rhône-Alpes pour vous tenir informés sur la **mutagénèse, l'actualité des OGM au niveau européen**, pour réfléchir sur notre **rapport à la nature** ; et vous émerveiller sur les **capacités naturelles des plantes**, grâce à notre toute nouvelle exposition.

En vous souhaitant bonne lecture de cette lettre,

Agenda des actions en Rhône-Alpes

**Que se passe t'il donc à Bruxelles sur le dossier des OGM ???
30 % des tournesols semés en Rhône-Alpes sont des OGM.
Venez vous informer et agir !**

Vous souhaitez vous mettre à jour sur le calendrier européen, comprendre les enjeux du dossier OGM, connaître les évolutions de la réglementation, de l'évaluation des OGM, envisager une mobilisation...

Quatre dates pour vous en Rhône-Alpes :

- **A côté d'Aubenas, Ardèche, Maison de quartier de Pont d'Aubenas, Chemin Expert , [Plan d'accès](#) le jeudi 20 octobre, de 20h à 22h30.** contact : Confédération paysanne Ardèche : 04 75 64 49 93 [mail](#)
- **A Chambéry, Savoie, Maison des Energies, de 20h à 22h30, le vendredi 21 octobre**
- **A Grigny, [salle Servanin](#) sud de Lyon, de 10h à 13h (puis repas partagé entre les participants) , le samedi 22 octobre 2011**

Avec Arnaud Apoteker, salarié du groupe de Verts européens, en charge du dossier OGM (sauf le jeudi soir)

Et Pauline Verrière, [Inf'OGM](#), veille citoyenne d'information

Partenaires :

Les Confédérations Paysannes 07, 73, 74, 69, ARPE, Vigilance OGM 69, Le collectif anti OGM 73,

- **A Livron, Drôme, le samedi 19 novembre 2011, 14h-19h**, avec Marie-Aude Cornu, de Rés'OGM Info sur le dossier OGM européen et Fabrice Laroche, biologiste moléculaire sur les nouvelles biotechnologies dont la mutagénèse..
en partenariat avec Stop OGM 26, la confédération paysanne 26, FRAPNA 26, Agribiodrôme

Réunions d'information gratuites, inscription conseillée mais non obligatoire

Partenaire financier : Région Rhône-Alpes

- ➔ **Document synthétique sur la mutagenèse disponible sur <http://www.resogm.org/spip.php?article166>**

Séminaire sur le Rapport Homme-Nature : regards croisés. Réflexions sur notre relation à la nature en agriculture

Le samedi 5 novembre, 10h-19h - Musée dauphinois. Grenoble

Organisation : Rés'OGM Info. Partenaires : Région Rhône-Alpes

➤ **Le rapport de l'Homme à la Nature. D'où vient la rupture ?**

Nos choix sont conditionnés par les multiples apports culturels qui nous fondent.

Regardons les incidences des représentations de la nature et en quoi cela nous conduit à nous éloigner de la terre et à vouloir la dominer.

Intervenante : Sabine Rabourdin, ingénieure et diplômée en ethnoécologie, auteur de *Les sociétés traditionnelles au secours des sociétés modernes*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2005

➤ **Les valeurs actuelles du monde agricole au service de la nature ?**

Facteurs et freins au changement de notre rapport à la nature.

En quoi les valeurs productivistes (valorisation du labeur, du progrès technique, l'hétéronomie, la virilité, la puissance, le scientisme, la démesure économique) ont éloigné l'agriculture de la terre et ont conduit à sa disparition et leur contestation ont produit un nouveau type d'agriculteurs plus proches de la nature ?

Intervenant : Maxime Prével, sociologue, auteur de *L'usine à la campagne*, L'Harmattan, 2007

➤ **Dérives actuelles. Ce que nous dit la convergence des nouvelles technologies de notre société.**

La puissance technologique donne à l'humain des pouvoirs qui le fascine depuis la nuit des temps : la jeunesse éternelle, l'immortalité, etc. La puissance décuplée permise par l'artificialisation de l'humain et son alliance avec la machine augure t'elle d'un avenir plus respectueux de la nature et de l'ensemble des humains ?

Intervenante : Daniela Cerqui, anthropologue, Université de Lausanne

➤ **Comment nous inspirer du rapport à la nature des peuples indigènes**

Notre rapport à la nature est conditionné par notre culture. Des peuples – indigènes – sur terre ont, grâce à une vision de la nature, noué une autre relation, basée sur l'union, la coopération, l'équilibre, le respect, la mesure. Pistes pour que nous, Occidentaux, transformions notre rapport à la nature.

Intervenante :

Sabine Rabourdin, ingénieure et diplômée en ethnoécologie, auteur de *Les sociétés traditionnelles au secours des sociétés modernes*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2005

Interludes contés avec Franswaz Rochette

Entrée gratuite. Inscription conseillée (nb de places limité)

Pour les repas bio (12 €) et le covoiturage à partir de Lyon, veuillez nous contacter :

resogminfo@free.fr

Possibilité de se garer dans la montée du musée.

Ensuite se présenter à l'accueil du musée.

Plan d'accès et programme sur :

<http://www.resogm.org/spip.php?article163>

Partenaire financier : 

Pour vous abonner, envoyer un mail vide à actu-subscribe@resogm.org 2/6

Nouvelle parution Inf'OGM

Sortie du livre **Nouvelles manipulations du vivant, Pour qui ? Pour quoi ?** BEDE, Inf'OGM, GIET, RSP, 9 €

→ En vente à Rés'OGM Info (bon de commande : <http://www.resogm.org/spip.php?article95>)

Le présent ouvrage, fruit d'un travail collectif mené par Inf'OGM, en lien avec BEDE, le GIET, le RSP et PEUV [1], propose la description des nouvelles techniques de manipulation du vivant, un rappel de l'évolution des droits industriels sur les plantes qui explique pour qui sont faites ces manipulations, et une réflexion plus générale sur les raisons de l'artificialisation du vivant.

Actualités liées aux OGM et à l'agriculture en France

Des OGM cachés mis en lumière à Ondes (31)*

**Collectif des Faucheurs Volontaires d'OGM
Toulouse, le 8 septembre 2011**

Pour la troisième fois cette année, après St Georges d'Espéranche (38) le 30 juillet et à St Martin d'Aout (30) le 28 août, une centaine de Faucheuses et Faucheurs Volontaires venus de toute la France ont procédé à un prélèvement symbolique de tournesols mutés à Ondes (31) sur une parcelle de 8Ha (prélèvement symbolique : un pied de tournesol pour un Faucheur).

Le tournesol ExpressSun de Pioneer est rendu tolérant à l'herbicide Express SX de Dupont par mutagenèse dirigée. Il n'est pas inutile de rappeler que Pioneer semences est une filiale du chimiste Dupont.

Les plantes modifiées par mutagenèse sont, comme les plantes modifiées par transgénèse, des OGM au vu de la directive européenne 2001/18. Cependant ces cultures OGM sont exclues du champ d'application de la directive et de ce fait ne sont pas soumises à la réglementation sur les OGM. On devine ici le poids des lobbies dans les couloirs des instances européennes !

Ces plantes obtenues par mutagenèse dirigée posent le même type de problèmes que les plantes transgéniques, c'est pourquoi les Faucheurs Volontaires depuis plusieurs mois agissent pour mettre en lumière ces OGM cachés. A la suite du prélèvement symbolique de tournesols mutés, les Faucheurs Volontaires ont distribué un document informatif sur les OGM cachés et la conséquence de leur culture aux visiteurs du salon Innov-Agri. (salon mis en place par le groupe France Agricole et la chambre d'agriculture de Haute-Garonne).

En marge de cette distribution, et à la demande des promoteurs du salon, une rencontre a eu lieu entre des représentants des Faucheurs Volontaires et un membre du CETIOM (Centre Technique Interpro des Oléagineux), un membre de la chambre d'agriculture de Haute Garonne et deux membres du groupe France Agricole. Un dialogue cordial a permis à chacun de préciser ses positions sans que les lignes ne bougent....

Un fait inexplicable et grave à ternir cette rencontre. Alors que le CETIOM ne parle que de volonté de transparence, les nombreux journalistes présents n'ont pu assister aux échanges. Interdiction formelle d'un représentantdu CETIOM. Pourquoi ?

Après avoir remis à la gendarmerie les identités des participants au prélèvement symbolique, les Faucheurs et Faucheuses Volontaires se sont séparés.

Par ailleurs, le propriétaire de la parcelle visée, présent au moment du départ des Faucheurs, a indiqué ne pas connaître le caractère du tournesol semé et pour cause. On peut lire sur les sacs de semence ExpressSun : « semences issues de sélection classique »

Les Faucheuses et Faucheurs Volontaires continueront à dénoncer ces cultures de tournesols mutés tolérants à un herbicide et sont d'ores et déjà très vigilants sur la mise en culture du colza muté de BASF annoncé pour la campagne à venir.

Contacts presse :

Michel Metz 06 19 79 53 69

Jacques Dandelot 06 30 50 56 63

Partenaire financier : 

Pour vous abonner, envoyer un mail vide à actu-subscribe@resogm.org 3/6

Procès de Colmar des faucheurs volontaires :

Rappel des faits :

60 Faucheur-se-s Volontaires ont détruit les vignes du seul essai d'OGM transgénèse en France, mis au point par l'INRA, le 15 août 2010. <http://www.infogm.org/spip.php?article4532>

Procès les 26-27-28 septembre 2011 à Colmar

Les 60 faucheurs assument leur acte et dénoncent le fait que la recherche publique soit à la solde du tout génétique.

Plus d'info sur leurs arguments : <http://www.monde-solidaire.org/spip/spip.php?article5724>

Réquisitoire : <http://www.infogm.org/spip.php?article4913>

Le procureur de la République a requis trois mois de prison avec sursis pour les non récidivistes et 100 jours amendes à 20 euros pour les six récidivistes.

L'Inra, elle, demande 540 000 euros de dommages et intérêts pour les destructions occasionnées.

Le délibéré aura lieu le 14 octobre 2011

Statistiques agricoles 2010

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/publications/primeurs/article/france-metropolitaine-6753>

http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_primeur266-2.pdf

Primeur N° 266

Premières tendances

Près de 500 000 exploitations agricoles et d'un million de personnes impliquées de façon régulière dans leur activité.

L'agriculture revêt bien des facettes : des petites et moyennes exploitations agricoles, souvent sous statut individuel, aux grandes exploitations en formes sociétaires. Un quart des exploitations a une surface de moins de 6 hectares, un quart en a plus de 82. Les 10 % exploitations les plus grandes dépassent 143 hectares. Les formes sociétaires font progresser le nombre de coexploitants et améliorent la prise en compte du statut du conjoint, en particulier des femmes. Ces dernières représentent désormais 27 % des chefs d'exploitation et coexploitants. Les chefs d'exploitation sont de mieux en mieux formés. Enfin 18 % des exploitations commercialisent en circuit court, en vente directe ou par un seul intermédiaire.

Actualités liées aux OGM et à l'agriculture en Europe

http://www.univers-nature.com/inf/inf_actualite1.cgi?id=4815

Maïs OGM : la justice européenne remet en cause le moratoire français

En février 2008, faisant appel à la clause de sauvegarde autorisant un Etat membre à interdire sur son territoire une plante génétiquement modifiée (PGM) autorisée au niveau européen, la France interdisait le maïs Mon810 http://www.univers-nature.com/inf/inf_actualite1.cgi?id=2927.

Ne l'entendant pas ainsi, des opposants, dont Monsanto et plusieurs producteurs de semences, attaquèrent cette décision française auprès du Conseil d'Etat http://www.univers-nature.com/inf/inf_actualite1.cgi?id=4618.

Afin de l'aider à statuer sur la validité juridique de la clause, le Conseil d'Etat a sollicité, fin 2009, un avis de la Cour de Justice de l'Union européenne.

Le 8 septembre 2011, la Cour a finalement rendu un arrêt dans le cadre de ce contentieux, estimant inadéquate la procédure utilisée par la France pour établir la clause de sauvegarde. L'avis rendu repose essentiellement sur des questions juridiques, la Cour n'examinant pas les motivations environnementales sous-jacentes de la clause de sauvegarde. Cet arrêt n'engage, toutefois, pas le Conseil d'Etat, lequel est le seul habilité à rendre la décision finale. Aussi, comme l'a souligné le ministère de l'Ecologie, la clause de sauvegarde française reste, à ce jour, valide ainsi que l'interdiction de cultiver des variétés de maïs génétiquement modifié MON810 sur le territoire français. Dans l'hypothèse où la clause française serait annulée pour des questions procédurales, la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, s'est engagée à prendre une nouvelle clause de sauvegarde selon la procédure jugée adéquate par la Cour de Justice de l'Union européenne.

Interdiction de culture d'OGM : il faut adapter la législation européenne

Publié par Corinne Lepage le 8 septembre 2011

<http://www.corinnelepage.fr/index.php/2011/09/08/interdiction-de-culture-dogm-il-faut-adapter-la-legislation-europeenne/>

Communiqué de presse – Paris, 8 septembre

Pour Corinne Lepage, l'arrêt de la CJCE contre l'interdiction française du maïs transgénique démontre qu'il faut adapter la législation européenne afin de donner aux Etats membres une base juridique solide pour interdire la culture d'OGM.

Corinne Lepage, en tant que député, est rapporteur pour le Parlement européen sur la proposition de la Commission européenne visant justement à permettre aux Etats membres d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire.

Contrairement à la Commission européenne, Corinne Lepage propose de permettre aux Etats membres d'invoquer des raisons environnementales ou une insuffisance de données pour interdire un OGM. Cette approche est soutenue par les députés de la commission Environnement du Parlement, et le rapport a été voté en ce sens en séance plénière début juillet 2011.

La CJCE a rendu aujourd'hui son avis sur le recours intenté par l'AGPM en Conseil d'Etat contre l'interdiction de mise en culture du maïs OGM MON810, de la compagnie Monsanto. La Cour estime que le gouvernement français n'a pas suivi la procédure correcte pour mettre en place une « clause de sauvegarde » contre le MON810, mais elle ne s'est pas prononcée sur le bien fondé de l'interdiction. La Cour estime que la France aurait dû baser son interdiction sur le Règlement 1829/2003 (plutôt que sur la Directive 2001/18), qui prévoit qu'un gouvernement doit d'abord demander à la Commission d'agir avant de prendre des mesures nationales.

« La France a raison d'interdire la culture de maïs transgénique », a déclaré Corinne Lepage. « Le vrai problème des OGM n'est pas procédural, c'est le manque d'indépendance et l'insuffisance de l'évaluation des risques menée au niveau européen par l'Efsa. Il est illusoire de croire que la Commission et l'Efsa, qui proposent les autorisations d'OGM, se contrediraient en validant une interdiction nationale. Il faut que la législation permette aux Etats membres de prendre en compte les spécificités environnementales et agronomiques de leurs territoires. »

Actualités liées aux OGM et à l'agriculture dans le Monde

270.000 citoyens poursuivent Monsanto en justice

PAR NOLWENN WEILER <http://www.bastamag.net/auteur4.html> (BASTAMAG / 2 SEPTEMBRE 2011)

Alors que leurs champs ont été contaminés par les semences OGM de Monsanto, nombre de paysans bio des États-Unis ont été traînés en justice par la multinationale, pour « /dérogation à leurs conditions de patente/ ». Autrement dit : pour avoir utilisé sans les payer les semences invasives de la firme !

Lassés de devoir s'expliquer devant la justice, en plus de devoir se battre pour conserver la qualité de leurs cultures, des membres d'une soixantaine d'associations agricoles – représentants des fermes familiales, semenciers, associations agricoles bio mais aussi agriculteurs conventionnels non OGM – ont décidé de contre attaquer : 83 familles de fermiers, soutenus par 270.000 citoyens, ont lancé une procédure contre Monsanto au printemps. Ils demandent à l'entreprise de maintenir ses graines de colza Genuity® et Roundup Ready® en dehors de leurs fermes. Alors que la multinationale fait tout pour que la plainte soit jugée irrecevable, une nouvelle audience a eu lieu à New-York en août.

C'est la Public Patent Foundation (Pubat <http://www.pubpat.org/>), fondation pour les licences libres, qui a déposé plainte au nom de ces 270.000 plaignants. Son président, Dan Ravicher, a rappelé qu'ils se devaient de réagir, au vu du « /volume des plaintes déposées par Monsanto et les poursuites engagées contre des fermiers par centaines pour violation de brevet./ »

UE : le miel contaminé par des OGM doit recevoir une autorisation spécifique de mise sur le marché

<http://www.infogm.org/spip.php?article4888>

Le 6 septembre 2011, la Cour de Justice de l'Union européenne a rendu sa décision en réponse aux trois questions préjudicielles posées par le tribunal administratif de Bavière en Allemagne. Elle considère que « du miel et des compléments alimentaires contenant du pollen issu d'un OGM sont des denrées alimentaires produites à partir d'OGM qui ne peuvent être commercialisées sans autorisation préalable », suivant en cela l'avis de l'Avocat général, présenté en février 2011.

La suite sur : <http://www.infogm.org/spip.php?article4888>

Du côté des alternatives :

L'exposition **Les capacités naturelles du végétal, des potentiels à (re)découvrir**, Rés'OGM Info.

Découvrez cette exposition composée de 5 panneaux qui vous montre comment une plante dans un écosystème cultivé déploie des trésors de capacités visibles et invisibles pour vivre et survivre.



Les capacités des plantes : des potentiels à (re)découvrir pour l'agriculture

Coopération : Bactéries et champignons, des alliés de taille

Défense : La plante face aux ravageurs

Adaptation : L'adaptation, outils de production de l'agriculteur

Synergie : La diversité, atout pour l'agriculteur

➔ Pour vos AG, salons, évènements, colloques, Empruntez ou louer nos 5 panneaux (totems enrouleurs ou affiches plastifiées)

Toutes les infos sur : <http://www.resogm.org/spip.php?article164>

Association Rés'OGM Info

Siège social : 58 rue Raulin 69007 LYON
Bureau : Place Général de Gaulle 26400 CREST

04 26 42 05 32 www.resogm.org resogminfo@free.fr

Newsletter réalisée par Marie-Aude Cornu, animatrice coordinatrice régionale